

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an. . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Mai 1884.

COMITÉ CENTRAL CONSERVATEUR.

Nous sommes heureux de signaler le mouvement de concentration qui semble s'opérer, à Paris, entre les journaux conservateurs. La leçon des élections municipales n'aura donc pas été perdue. On a compris qu'une organisation d'union eût facilité la lutte et aidé aux succès, aux démonstrations monarchiques. M. Paul de Cassagnac a pris l'initiative et donné à la question une forme précise, à laquelle chaque journal interpellé a répondu.

Voici, d'abord, comment M. de Cassagnac a posé la question dans le *Matin* :

« Il y a un terrain commun tout indiqué, c'est la haine de la République, la défense des intérêts religieux. Restons-y et ne demandons pas davantage, de peur de ne rien obtenir, ni les uns ni les autres. Et préparons un grand comité pour régler les droits de chacun et apaiser ces compétitions. Ce comité pourrait d'abord, sans s'agrandir ensuite, comprendre les directeurs des principaux journaux conservateurs. Car, en matière électorale et par le scrutin de liste, c'est la presse qui fait les élections.

« Mes confrères du *Français*, du *Moniteur*, de la *Gazette de France*, du *Monde*, de l'*Univers*, de la *Patrie*, du *Soleil*, du *Gaulois*, en acceptent-ils le principe, l'idée ?

« Si mes confrères pensent, comme moi, qu'on peut facilement s'entendre entre braves gens, pour la France et pour Dieu, qu'ils le disent, car, encore une fois, et même à un an de date, nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons être prêts à éviter un irréparable désastre. »

Le *Soleil*, le *Français*, la *Défense* et le *Moniteur* ont accepté purement et simplement, sans phrases.

Le Monde a dit :

« Le comité pourrait se compléter et s'élargir ; il aurait pour programme l'union de tous les conservateurs dans la défense des intérêts religieux contre un gouvernement athée et révolutionnaire, c'est-à-dire contre la République. »

L'Univers :

« Tout programme qui mettra en première ligne la défense des intérêts religieux, aura notre concours. Seulement, nous demandons que l'on ne s'en tienne pas à des généralités plus ou moins vagues. Il faut dire nettement, au contraire, que par intérêts religieux, on entend le respect des droits de l'Eglise, le maintien du Concordat, la liberté complète des congrégations religieuses enseignantes et autres, liberté qui comporte le droit d'enseigner. »

Le *Gaulois* accepte la même proposition.

La *Gazette de France* adhère aussi à l'idée d'un comité d'organisation, et elle considère ce premier point comme acquis, c'est-à-dire que tous les journaux interpellés par M. de Cassagnac ont approuvé, en principe, la formation d'un comité conservateur sérieux et résolu.

Le *Pays* écrit de son côté :

« Toute la presse conservatrice, sans exception, s'occupe de l'idée d'un grand Comité conservateur, qui constituerait une organisation sérieuse en vue des prochaines élections législatives.

« Le renouvellement de la Chambre des députés doit avoir lieu, en effet, l'année prochaine, dans la période qui s'étendra entre le mois d'août et le mois de novembre. Quelques personnes prétendent que s'occuper dès aujourd'hui des élections prochaines, c'est s'y prendre un peu tôt.

« Nous ne sommes pas de cet avis.

« Si l'on doit constituer un grand Comité central conservateur, il faut, au moins, deux ou trois mois pour arriver à le former et à le mettre en état de fonctionner.

« Ce Comité, ayant pour but de juger les candidatures, de les peser, de les proclamer

et de les soutenir ensuite, n'aura pas trop de six mois pour passer en revue tous les départements de France et les mettre en état d'engager la lutte contre la République.

« Que les élections générales prochaines aient lieu par le scrutin de liste ou par le scrutin d'arrondissement, ce sera un travail fort délicat et fort long que d'examiner toutes les candidatures qui ne manqueront pas de surgir et d'y faire le choix qui rendra le succès plus facile.

« Et pour peu que le gouvernement profite d'un événement quelconque qui lui serait favorable, pour avancer les élections, on voit qu'en nous occupant immédiatement d'une organisation sérieuse et pratique, nous n'avons pas de temps à perdre.

« La presse conservatrice est unanime à reconnaître qu'il est indispensable de s'organiser, si l'on veut éviter un irréparable désastre.

« Le désarroi qui vient de présider aux élections municipales de Paris a fort heureusement servi d'exemple. »

Chronique générale.

La Chambre, comme on le sait, reprend ses travaux aujourd'hui par la discussion des articles de la loi sur le recrutement.

La question des conditions à introduire dans cette loi pour ménager les intérêts des hautes études et assurer le recrutement de certains grands services publics va se poser à propos de l'article 27 du projet de la commission.

Nous pouvons annoncer que le gouvernement va présenter pour résoudre cette question une série de dispositions qui ont reçu l'assentiment du ministère de la guerre.

Quoique la rédaction définitive ne soit pas encore arrêtée, nous pouvons donner quelques indications sur l'esprit de ses dispositions.

D'après le système adopté par le gouvernement, les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier qui se destineraient à la

licence, dans un ordre quelconque, pourraient obtenir, jusqu'à l'âge de 24 ans, des sursis d'appel renouvelables. Ceux qui, à l'âge de 24 ans, auront obtenu le diplôme de licencié et contracteront l'engagement de se vouer, pendant neuf ou dix ans, à l'enseignement dans un établissement public, seront dispensés du service actif. Des mesures analogues seront proposées pour les étudiants en droit, pour les élèves de l'Ecole des beaux-arts, pour les élèves de l'Ecole des chartes et pour les étudiants en médecine.

Les élèves de l'Ecole normale supérieure seront assimilés à ceux de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière.

Quant aux instituteurs primaires, ils seront tous astreints à la durée totale du service.

Les jeunes gens qui s'adonneraient au commerce dans les colonies seront également l'objet de mesures spéciales tendant à les décharger d'une partie des obligations militaires.

\*\*

On lit dans la *Gazette de France* :

« Le bruit court que le Foreign Office a définitivement repoussé les conditions posées par le gouvernement français à son acceptation de la conférence.

« Les ministériels démentent ce bruit. »

\*\*

Le *Temps* nous apprend qu'un des points les plus importants du projet gouvernemental pour la révision consiste dans les limites des révisions ultérieures. L'intention du gouvernement est de demander qu'à l'avenir la révision ne puisse porter sur la forme du gouvernement, par une prohibition formelle qui serait inscrite dans la Constitution elle-même.

\*\*

Il paraît que M. Ferry, n'ayant pas confiance dans l'autorité de M. Le Royer — président du Sénat — pour conduire les délibérations du futur congrès, aurait décidé

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Cette fois encore le proverbe fut vrai.  
« A père avare, fils prodigue. »

Je me trompe ; ce nom de prodigue ne convient nullement à mon père. Il renferme une pensée de légèreté, d'insouciance, d'égoïsme, bien loin de sa belle âme. Sa générosité excessive, sa trop grande confiance en autrui, causèrent seules notre ruine.

Il ne pouvait voir une misère sans la soulager : un commerçant dans l'embarras implorait-il son secours, sa bourse lui était ouverte. Était-ce un vieux professeur en détresse, il lui assurait des leçons. Si un orphelin souffrait, il devenait sa Providence.

Abasani de cette bonté si grande, une troupe de rongeurs s'était abattue sur nos greniers, les mettant au pillage.

Puis mon père avait une imagination ardente et créatrice. Dans ses longues heures de solitude, il avait rêvé de machines utiles.

Devant la grandeur de la conception, il n'avait épargné ni ses veilles ni sa fortune.

Et quand vint l'heure de l'exploitation, les machines furent jugées admirables, mais d'un usage peu pratique.

Et cependant, que leur construction avait allégé les sacs du grand-père !

Mais, Dieu merci, je ne songeais guère à la pauvreté, qui était là, menaçante. A quinze ans, trop de beaux songes égayaient l'esprit, pour qu'on attache une grande importance au tintement des pièces d'or. Le cœur vous chante une harmonie bien autrement enivrante.

Quinze ans ! c'est l'âge où l'âme s'éveille ; c'est l'âge où je pouvais enfin raisonner la tendresse passionnée que m'avait inspirée mon père.

Quinze ans ! c'est encore l'âge où l'imagination ouvre des ailes grandes comme le monde, et plane de l'Orient à l'Occident.

Vers cette époque, inquiet de mon avenir, car il se voyait à demi ruiné, mon père avait enfermé dans ses cartons, et à tout jamais, croyait-il, ses plans, ses dessins. Mais peut-on paralyser à son gré l'essor de la pensée ? Vous la croyez domptée, enchaînée !

Erreur profonde ! Par un effort puissant, bientôt la prisonnière brisera sa chaîne.

Souvent mon père jetait un regard douloureux sur ses plans délaissés ; sa pauvre tête était en

ébullition depuis qu'il comprimait ses pensées.

Comme un monde en révolte, elles s'agitaient à ce point, qu'il fallut pourtant leur céder, et reprendre la plume. Alors le torrent contenu brisa ses digues, et le regard de l'inventeur, si morne depuis deux ans, retrouva son étincelle.

J'en étais là de mes souvenirs, lorsque, m'approchant de la fenêtre, je vis mon père marchant la tête baissée, d'un air abattu.

Sa vue me causa une peine profonde.

Et, descendant l'escalier comme un jeune fou, je passai affectueusement mon bras sous le sien. Je ne lui demandai rien ; son regard me révélait un nouvel échec.

Nous nous dirigeâmes vers le Bois.

Il était admirable ; tout givré de glace, tout étincelant de soleil, brillant sur la blanche neige.

Bientôt, je m'élançai sur le lac.

Quelle jouissance indicible j'éprouvais, d'habitude, en glissant sur le miroir uni !

Quelles courbes capricieuses, quels dessins bizarres j'y décrivais !

Et me voilà le jarret tendu, les bras en avant, emporté, dans ma course, comme une frégate lancée à la mer.

Le visage de mon père s'allérait, son regard me suivait avec anxiété ; mais sachant combien la jeunesse a besoin d'exercices violents, il refoulait son inquiétude, m'encourageant de la voix.

Ce jour-là, pourtant, ma distraction favorite ne me causait aucun plaisir. Aussi, après quelques évolutions sur la glace, je parlai du retour.

A peine fâmes-nous au logis, que j'approchai de la flamme brillante le fauteuil de mon père, puis m'asseyant à ses côtés :

— Sais-tu, lui dis-je d'une voix caressante, j'ai quinze ans... Ce matin tu me répétais encore que j'étais presque un homme, que je serais désormais ton meilleur ami... Eh bien, on dit tout à son ami : les peines et la joie.

Il me regarda tendrement.

— Que veux-tu dire, mon enfant ?

— Mais que je ne suis pas ton ami, puisque tu me caches toutes les peines.

Ses yeux devinrent humides ; et, tout à coup, me prenant la main, la serrant avec force :

— Eh bien ! oui, je souffre !... Ce qui me fait mal, vois-tu, c'est de renoncer à la construction de ma nouvelle machine.

— Renoncer à la construction de ta machine ! m'écriai-je avec une sorte de violence... Quoi ! renoncer à ce beau travail, qui doit nous rendre millionnaires ?

Il sourit tristement.

— Millionnaires ! c'est beaucoup dire ; cependant cette exploitation eût comblé les brèches faites à notre fortune.

Je l'interrogeai :



que ledit Le Royer ne siégera pas et donnera pour excuse sa mauvaise santé.

En sorte que le congrès serait présidé par le vice-président Eugène Pelletan.

La République est si pauvre, ses caisses sont si vides, que nos gouvernants sont par-tout à la recherche d'une bonne aubaine qui leur procurerait quelques millions de poche. Nos ministres ont cru qu'ils trouveraient dans les entrailles des Tuileries quelques épaves d'or de la monarchie. Des fouilles ont été pratiquées; mais la déception a été aussi grande aux Tuileries qu'à Saint-Denis. Plusieurs journaux relatent la chose. Voici ce que dit l'un d'eux à ce sujet:

« Après avoir rasé les Tuileries, on s'est occupé de la démolition des sous-sols. Une partie seulement a été fouillée. On a dû renoncer à démolir les fondations, qui forment des blocs de ciment d'une dureté que la dynamite seule pourrait disloquer.

« On n'a rien découvert, sauf un petit caveau muré situé au-dessous de la chapelle. L'entrée, indiquée par un cintre, a été percée. A ce percement assistaient l'architecte du gouvernement, des employés de la ville et du domaine et des chefs d'administration. On s'attendait à trouver dans ce caveau, sinon un trésor, tout au moins des objets de valeur historique. La curiosité a été déçue. Il n'y avait rien. »

MADAGASCAR. — D'après le *Daily News*, le gouvernement malgache nous offrirait une indemnité d'un million de livres sterling, à la condition que la France renoncerait à toute demande de cession de territoire.

#### LA MAGISTRATURE ÉPURÉE

On lit dans la *Justice*:

« Nous publions une lettre adressée par M<sup>me</sup> veuve Saint-Elme à la France, où se trouvent attestés des détails d'un singulier intérêt.

« L'un d'eux nous a paru le plus étonnant peut-être de cette prodigieuse affaire. Le malheureux Saint-Elme, alors qu'il allait de guet-apens en guet-apens, a demandé l'autorisation de porter une arme pour sa défense.

« Non-seulement le parquet a refusé l'autorisation, mais encore il a fait avertir Saint-Elme qu'on le fouillerait pour savoir s'il avait une arme sur lui!

« Que de précautions a prises la justice pour faire réussir l'assassinat! — Celle-ci dépasse tout ce que nous rêvions, à moins de tenir Saint-Elme pendant qu'on le frappait, les magistrats de Corse ne pouvaient faire mieux. »

La justice dont il s'agit, ne l'oublions pas, c'est la justice opportuniste, la justice que M. Martin-Feuillée a épurée.

On voit, par les résultats, dans quel but on a suspendu l'inamovibilité et procédé à l'épuration.

#### LE MONUMENT DES FÉDÉRÉS.

Un grave incident s'est passé samedi au Père-Lachaise.

A trois heures, un grand camion, attelé de deux chevaux et chargé de pierres de taille et de grilles, entrainé dans le cimetière; une quarantaine de personnes l'escortaient.

Ignorant à quels travaux étaient destinés ces matériaux, les gardiens ne firent aucune difficulté pour le laisser entrer.

Or, savez-vous ce qu'on voulait faire de ces matériaux?

Par une délibération en date du 24 décembre dernier, l'ex-conseil municipal a accordé un terrain aux fédérés, et par décision du 17 mars 1884, le Conseil général a autorisé l'érection d'un monument sur ce terrain.

C'est ce monument que la commission exécutive, accompagnée d'une délégation de la Chambre syndicale des tailleurs de pierres, venait ériger.

On apportait pour cela douze travées de dix barreaux chacune, et provenant des balcons des Tuileries, quatre fausses équerres de trois barreaux chaque, de douze scellements, le tout en fer forgé; enfin, huit dés en pierre de Lorraine dont quatre à double scellement faisant ensemble quatre-vingt-trois centimètres cubes de fer et pierre pesant trois mille kilogrammes environ.

On se mit en train de décharger tout cela. On avait presque fini, quand arriva un délégué du conservateur, avec un brigadier et plusieurs gradés. Il déclara qu'il avait ordre de ne pas laisser commencer les travaux.

Une discussion s'engagea, la commission exécutive arguant des décisions du conseil général, les gardes opposant leur consigne. Pendant qu'on discutait, les citoyens tailleurs de pierres terminèrent le déchargement du camion, qui repartit.

On alla alors chez le conservateur, qui exhiba une circulaire de la préfecture de la Seine, en date du 28 avril dernier, lui défendant de laisser ériger aucun monument à l'endroit désigné.

La commission exécutive, dont faisaient partie MM. G. Deville, Vaillant, Ferré, Deux, Lissagaray, Longuet, Rogeard, etc., a déclaré alors au conservateur qu'elle le rendait responsable des matériaux, fer et pierres déposés sur le sol appartenant à la sépulture des fédérés, et lui a demandé s'il acceptait cette responsabilité. Le conservateur a répondu affirmativement et promis qu'il ne serait pas touché au dépôt qui venait d'être fait.

La question en est là — et les matériaux sont en place.

Que va-t-on faire, et qui aura le dessus?

#### REVUE FINANCIÈRE.

Depuis le commencement de la dernière semaine, le marché a subi quelques atteintes causées principalement par le krach des Etats-Unis. Cela ne durera pas longtemps, c'est certain.

Si les Américains avaient de nos valeurs en portefeuille, le mouvement de baisse pourrait encore s'accroître, mais il en sera pour nous ce qu'il en a été pour eux, il y a deux ans, et d'ici quelques jours notre marché aura oublié tout cela. Du reste, la liquidation de quinzaine s'est passée sans la

moindre difficulté, les reports sont très-bon marché sur toutes les valeurs sur lesquelles il est à remarquer que les engagements ne sont pas grands. On conserve les positions et les capitaux disponibles.

Nous n'avons pas de grands changements à indiquer sur le groupe des valeurs pendant la durée de la semaine, et, vu les mauvaises dispositions, elles se sont très-bien tenues.

Nos rentes se sont bien tenues et malgré tout n'ont pas subi des variations bien fortes; la hausse a été, il est vrai, un peu enrayée, mais les ventes ne sont pas assez conséquentes et le marché oppose une vive résistance. On attend, on garde les positions en les défendant et voilà tout, la hausse ne veut pas s'exposer à de nouveaux déconforts qu'elle créerait en revendant des primes qu'elle serait obligée à reprendre.

Notre 3 0/0 cote 78.75; l'amortissable est bien tenu à 79.90, et le 4 1/2 0/0 reste à 107.77.

Que les cours s'affaissent un peu et on verra si le comptant n'en profitera pas pour englober les rentes.

Nous retrouvons la Banque de France à 5,120; le portefeuille a éprouvé une diminution de 23 millions et les remboursements d'avances sur titres ont été de 5 millions 1/2. Les bénéfices ont été de 647,974 fr., ce qui forme pour le semestre un total de 16,385,850 fr.

Le Crédit Foncier n'a pas été atteint par la baisse momentanée, il cote 1,325 fr.; les obligations n'éprouvent aucun changement, elles sont si bien classées dans les portefeuilles de l'épargne qu'elles n'en sauraient sortir, leur marché est toujours très-actif.

Le Crédit Lyonnais est stationnaire à 570 et pendant toute la semaine on ne s'en est guère occupé.

La Société Générale, malgré son émission de 60 mille obligations de Rio-Tinto, émises à 475 fr. et remboursables à 500, ne semble pas vouloir bouger de son cours de 475 fr. Il en sera des obligations Rio comme il en a été des actions, et c'est encore le portefeuille de la Société Générale qui emmagasinerà la plus grande partie, sinon la totalité de cette nouvelle émission.

Le Suez est bien tenu quoique les spéculateurs s'occupent de la réunion de la conférence, ils se rendront compte de leur erreur à l'assemblée générale du 29 courant et peut-être bien avant ce moment.

Nous n'avons que des différences peu sensibles à enregistrer sur la Banque de Paris que nous retrouvons à 880. La Banque d'Escompte à 542.

Le Comptoir d'Escompte à 945 et le Crédit Industriel et Commercial à 675.

La Banque Ottomane est faible à 660. Nous la reverrons à des cours meilleurs.

Le marché anglais nous envoie en ce moment un paquet d'Egypte Unifiée, cela provient de la crise de New-York, nous laissons cette valeur à 324.37.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont bien soutenues, les recettes de la dernière semaine, quoique faibles, présentent encore une plus-value sur celles des premiers mois de l'année en cours.

Du reste, tous ces titres dont les revenus ont un minimum garanti, sont de jour en jour plus recherchés par le public.

Le Nord cote 1,727.50 à 1,730. Le Lyon est à 1,243.75. L'Orléans varie de 1,300 à 1,297.50. Le Midi oscille entre 1,205 à 1,197.50. La Compagnie a annoncé le paiement au 1<sup>er</sup> juillet d'un coupon de 25 fr. L'Ouest est à 818.75 et l'Est reste à 757.50.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

##### Courses de Saumur.

Les Courses de Saumur, pour 1884, sont fixées au dimanche 40 et mardi 42 août.

Le grand Carrousel de l'École d'application de cavalerie aura lieu le lundi 44 août.

Je repris joyeusement:

— Et tu appelles cela manquer de ressources? Et le prix de ma pension?... Ai-je besoin d'être élevé dans un des premiers lycées de Paris?... Et tout le bien-être dont tu m'entoures? Crois-moi, fixons-nous à Beauchêne. Là, nous vivrons de peu, et nous exploiterons les machines...

Une larme glissait lentement sur la joue de l'inventeur.

— Non, fit-il d'une voix grave, non, mon cher Yves, jamais je n'entamerai notre dernier capital; mon devoir, ma volonté, tout s'y oppose. Ah! mes pauvres travaux! s'écria-t-il encore, me déchirant le cœur de son accent navré.

Alors, saisissant tous ses plans, éperdu, avec un geste désespéré, il se dirigea vers le foyer brûlant.

D'un mouvement rapide, je lui barrai la route.

— Arrête, m'écriai-je, arrête, mon père. Tu n'as pas encore assez souffert, tu n'as pas encore assez lutté!

Ses papiers en mains, il demeura immobile, indécis, ébranlé.

— Par pitié, mon enfant, ne me tente pas ainsi. Non, jamais, je ne condamnerai ta jeunesse à la pauvreté.

— C'est pourtant une vaillante amie. On dit merveille de la pauvreté.

Et j'allais débiter toute une tirade éloquente, apprise dans mes livres, sur les bienfaits d'une vie austère, lorsque mon père me tendit la main.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Nous rappelons que la deuxième réunion de cette année, des Courses de Verrie-Saumur se tiendra le dimanche 6 juillet. Lundi 7, Tir aux pigeons. Mardi 8, Rallye-Paper.

#### SAUMUR.

On a retiré de la Loire, aujourd'hui, vers une heure, en face la place du quai de l'École, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 35 à 40 ans, et qui a dû séjourner plusieurs semaines sous l'eau. Il était vêtu d'un paletot noir et d'un pantalon de toile grise, et avait encore sur lui sa montre et une alliance au doigt.

La police a fait transporter le corps à l'Hospice, où aura lieu l'autopsie.

#### Elections de maires et d'adjoints.

Allonnes. — Maire, M. Bizoullier, républicain; adjoint, M. Deniau, libéral.

Coutures. — Maire, M. Gingue; adjoint, M. Simon Baudin, républicains.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Maire, M. Gigot; adjoint, M. Mollay-Boutin, conservateurs.

Martigné-Briand. — Maire, M. Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire.

ANGERS. — M. Maillé, maire; M. Boubier, 1<sup>er</sup> adjoint; M. Prieur, 2<sup>e</sup> adjoint; M. Trouillet, 3<sup>e</sup> adjoint; M. Boulanger, 4<sup>e</sup> adjoint, — tous républicains.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*:

« L'élection de M. Maillé (Alexis), déjà député, est absolument contraire au principe démocratique de la spécialisation des mandats. D'autre part, étant député, retenu à Paris par sa fonction de député, malade, M. Maillé (Alexis) n'a pu s'engager à suivre quotidiennement les affaires et l'administration de la ville. Il s'en repose sur ses adjoints. Pourquoi donc, alors, l'a-t-on élu maire, non sans peine, il est vrai? »

« Dès avant les élections, il se disait par la ville que M. Maillé (Alexis) serait nommé maire, et resterait en fonctions juste assez de temps pour acquérir des « titres exceptionnels » à la Légion d'Honneur. D'autres pariaient pour M. Boubier. Personne n'a perdu. M. Maillé (Alexis) est élu maire et M. Boubier premier adjoint, avec désignation anticipée de future succession. Tout s'est arrangé entre compères. Les refus du premier tour de scrutin ne sont que des coquetteries pour le public.

« Maintenant que la chose est faite, attendons la suite.

« M. Boubier est, dit-on, un homme d'affaires, non dépourvu d'expérience et d'habileté. Nous le jugerons à l'œuvre, lui et ses collègues.

« En disant qu'il a été le premier maire républicain d'Angers, à la tête du premier conseil municipal républicain, M. Maillé (Alexis) se flatte et oublie quelque chose.

« Il a été le premier maire-président d'une commission municipale républicaine, imposée à la cité par le dictateur républicain. Le conseil municipal républicain est venu ensuite, après que les républicains s'étaient emparés de toutes les avenues de l'administration.

« Voilà la vérité historique, que nous ne laisserons pas prescrire par des jongleries oratoires. »

BAUGÉ. — Notre honorable et sympathique confrère de la *Petite Gazette de l'Ouest*, M. Paul Liorel, nous donne le compte rendu succinct suivant de la réunion du Conseil municipal de Baugé, composé entièrement de républicains:

« Etaient présents: 49 membres.

« Le député voyageur Benoist continuait de voyager. Il s'était fait excuser.

« Ont été nommés: maire, l'ancien maire Orgerie, par 48 voix;

« 1<sup>er</sup> adjoint: Jacoby, un des anciens adjoints, le chef des francs-maçons d'ici, croit-on, par 49 voix. Il s'est, comme vous le voyez, octroyé la sienne;

« 2<sup>e</sup> adjoint: Piaumier, conducteur des ponts-et-chaussées, architecte de la ville, par 47 voix.

« Le maire, après cette élection, a tiré de sa poche un discours préparé qu'il a lu, et dans lequel il a fait l'éloge de la République, et il a affirmé que bien qu'étant muni-

— Et pourquoi y renoncer, mon père?... Une larme coula de ses yeux. Après un silence, il murmura d'un accent accablé:

— L'argent me manque!

Je bondis à ce mot.

— L'argent te manque! Est-ce possible? Mais, M. Huguin ne t'avait-il pas promis une somme importante?

Et lui, avec un geste découragé:

— Promettre et tenir sont deux choses bien différentes.

Je repris encore:

— M. Huguin n'est-il pas ton ami, un ami de vingt ans?

Une rougeur brûlante colora les joues de l'inventeur, et, lentement, il me dit:

— Oui, ami jusqu'à la bourse. Ceux-là ne sont pas rares. Mon pauvre Yves, si jamais tu rencontres, sur ton chemin, un ami dévoué jusqu'au sacrifice, attache-toi à ce cœur de toute ton âme; dis-toi: Celui-ci est sincère; il comprend la sainte amitié.

Puis, tout à coup, perdant son calme, mon père reprit avec feu:

— Et, pourtant, pourtant, mon Dieu! j'étais sûr de la réussite! Que de nuits j'ai passées à étudier ma découverte! Et, toujours, chaque expérience répondait à mon attente.

« Mais, non, personne n'a foi en mon talent; et,

parce que mes biens sont hypothéqués, on me refuse la misérable somme qui eût assuré mon succès. Oh! je suis bien malheureux!

Ses yeux étaient pleins d'éclairs. Il se calma pourtant, à force de volonté, et reprit sa place au coin de la cheminée.

Pour moi, j'étais atterré. Tous mes châteaux s'écroulaient sur le sable!

Mon père demeurait pensif; puis, soudainement, saisissant son carton, étalant ses plans sur la table:

— Tiens, Yves, je veux t'expliquer toutes ces choses, tu décideras alors si ton père est vraiment un insensé.

Et, l'œil en feu, la main frémissante, il me démontra ses travaux.

C'étaient de grandes roues, des béliers, des pistons, des arbres de couche, aux mouvements simplifiés par d'ingénieuses combinaisons. Je les considérais avec une attention extrême. J'étais enthousiasmé.

— Mais c'est admirable! m'écriai-je.

Et, m'approchant de mon père, lui prenant la main:

— Est-ce que, vraiment, il ne nous reste plus rien au monde?

Le visage de l'inventeur se crispa.

— Presque rien, mon enfant, à peine notre pain quotidien, et la somme nécessaire à ton instruction.



le Conseil ne se détournerait pas néanmoins de la politique; faisant allusion aux écoles laïques, il a dit qu'en travaillant à leur établissement et à leur essor, il avait répondu au vœu de la population. C'est un... affreux mensonge.

A en juger par cette séance, des germes fréquents de discorde éclateront dans la suite au sein du conseil municipal de Saumur. Attendons-nous à de bien curieuses séances. Je crois, dit en terminant M. Lioré, que la nouvelle loi municipale nous en prépare partout de belles....

Saumur. — Maire, M. Rousseau, Emile; adjoints, MM. Mellet et Gastine, conservateurs.

La Meignanne. — Maire, baron Le Guay, sénateur; adjoint, M. Louis Gouget.

Jarzé. — Maire, M. Isidore du Bouchet, ancien maire, révoqué à cause du 14 juillet. Adjoint, M. Gaugain, ancien adjoint. L'un et l'autre réélus à l'unanimité, 45 voix sur 46.

Noyant-la-Gravoyère. — Maire, baron de Candé, ancien maire suspendu, 44 voix sur 43 votants. Adjoint, M. Ledroit, ancien adjoint, 40 voix sur 42.

Les quatorze communes du canton de Pouancé ont élu un conseil municipal conservateur.

On lit dans l'Union de l'Ouest : « Nous avons dit que Saint-Barthélemy a élu un conseil municipal conservateur. On nous écrit que non-seulement l'unanimité du nouveau conseil est conservatrice, mais encore que la commune a tenu à éliminer, cette fois, à une énorme majorité, le seul conseiller républicain faisant partie des précédents conseils depuis plus de vingt ans.

« Chose étrange ! cette commune est limitrophe d'Angers et d'une de ses circonscriptions aux idées les plus avancées, avec laquelle ses habitants sont en rapports constants (c'est Saint-Barthélemy qui approvisionne en grande partie le faubourg Saint-Michel et Pierre-Lise, et réciproquement). Mais c'est précisément parce qu'ils y voient la République de trop près, ou du moins ses représentants, qu'ils éprouvent si peu de sympathie pour elle. »

Bourgueil. — Election d'une municipalité conservatrice. Maire, M. Arthur Le Jouleux, ancien sous-préfet de Reims, ayant pour adjoints : MM. Giraud et Bienvenu, tous trois bien connus pour leurs opinions foncièrement conservatrices.

Nous sommes fiers de nos élections; elles ont mis à notre tête, pour prendre nos intérêts, tout ce que la commune de Bourgueil a de plus honnête, de plus intelligent et de plus estimé.

Chinon. — M. Houdia, maire, républicain conservateur; M. Doussat, 4<sup>o</sup> adjoint; M. Gillet, 2<sup>o</sup> adjoint.

Tours. — Maire, M. Fournier; 4<sup>o</sup> adjoint,

M. Coursière (on constate que M. Coursière a voté pour lui-même, ce qui excite une vive hilarité); 2<sup>o</sup> adjoint, M. Fossembras; 3<sup>o</sup> adjoint, M. Letteiller.

POITIERS. — Maire, M. Théard, républicain; adjoints, MM. Bolley et Denizot, républicains.

NANTES. — M. Colombel, ancien maire républicain, est réélu. Sont nommés adjoints : MM. Cuny, Pellerin, Grellet, Eliembre, Dion et Plihon, républicains.

On compte déjà plus de dix départements où les élections municipales paraissent changer, au profit des conservateurs, le corps électoral qui nomme le Sénat.

NANTES. On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Une protestation contre l'élection de M. Nicolleau, nommé conseiller municipal à Nantes dans le 5<sup>e</sup> canton, vient d'être adressée à M. le Préfet de la Loire-Inférieure.

« M. Nicolleau est professeur de hautbois au Conservatoire, à Nantes.

« En cette qualité, il reçoit un traitement qui lui est payé sur un état approuvé par le Maire.

« Il est salarié de la commune et par conséquent inéligible. »

L'ANNUAIRE EN FAVEUR DES COMMUNES Plusieurs maires ayant demandé si les communes qui n'ont pas encore souscrit à l'Annuaire général des cent mille adresses de Maine-et-Loire, peuvent encore jouir de la faculté de l'avoir au prix réduit de 10 francs au lieu de 25 francs, nous apprenons que M. Pointeau vient non-seulement de consentir à ce vœu, mais encore qu'il le réduit à ce prix en faveur de tous les maires et fonctionnaires qui le voudraient pour eux-mêmes, afin de les remercier des renseignements si importants qu'il a reçus avec tant d'empressement.

Cette heureuse mesure aura pour effet de permettre de trouver cet ouvrage d'intérêt si général dans chaque commune, et c'est le meilleur moyen pour encourager son auteur à en continuer la publication. — Un supplément donnant les noms des nouveaux maires et adjoints sera en outre adressé à chaque souscripteur.

Publications de mariage.

Lucien Chantoiseau, teinturier, et Louise-Joséphine Beulé, sans profession, tous deux de Saumur.

Alfred Benon, hongreur, de Saint-Martin-de-la-Place, et Alphonsine Baudouin, propriétaire, de Saint-Lambert-des-Levés.

Louis-Marie Girard, valet de chambre, et Louise-Hermane Juby, domestique, tous deux de Saumur.

Charles Courtejoie, chapeletier, et Augustine Rabouin, journalière, tous deux de Saumur.

Saint-Félix, dit le lieutenant; ce village est Saint-Félix. De là nous prendrons cette route, — il l'indiquait sur la carte, — et nous devons rallier le corps d'armée dans la journée. Savez-vous, sergent, si nous avons des hommes qui connaissent le pays ?

— J'y suis venu autrefois, mon lieutenant; c'est bien la bonne route que vous montrez. Seulement, passé Saint-Félix, nous ne rencontrerons pas beaucoup de villages; il faudra tâcher de faire des provisions ici.

— Allons, les enfants, pas accéléré ! nous allons pouvoir tremper la soupe.

Les hommes se redressèrent, et, pressant le pas, ils arrivèrent bientôt aux premières maisons de Saint-Félix.

On les avait vus venir de loin, et leur approche mettait tout en émoi.

— Des soldats ! des soldats ! se disait-on; amis ou ennemis, on ne s'en rendait pas bien compte d'abord, mais on se défait presque autant des uns que des autres. Ils approchèrent : point de casques ! c'étaient des Français; mais quels Français ? Si c'étaient de ces terribles francs-tireurs dont parlait M. le maire ? Et les femmes voyaient déjà les meules de foin, les gerbes, les toits en flammes. On courut prévenir M. Barberot.

Il arriva ceint de son écharpe et pénétra de son importance. Il avait charge d'âmes; cela voulait

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 19 mai.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	16 50 à 17 50	9 50 à 10 »
Saumur,	18 » » »	8 75 » »
Baugé,	18 25 » »	9 » » »
Segré,	17 50 » »	9 25 » »
Beaupreau,	17 50 18 »	9 50 » »
Montfaucon,	17 50 18 »	8 50 » »
Montrevault,	17 50 » »	9 » » »
Chemillé,	17 75 18 25	8 50 9 »
Champtoceaux,	17 50 18 »	9 » » »
St-Flor-le-Viel,	17 50 18 »	9 » » »
Vihiers,	17 25 » »	8 » 8 50
Brissac,	17 » 17 50	8 » » »
Chalonnès,	17 50 17 75	9 » » »
Doué,	17 50 17 80	8 60 8 75

A Nantes, les blés américains disponibles, de 23 75 à 24 75 les 100 kilos. Les bons blés français valent de 18 25 à 18 75 les 80 kilos.

BIBLIOGRAPHIE

Dans son numéro 477, daté samedi 47 mai 1884, le Jeune Age illustré commence un nouveau roman spécialement écrit pour les demoiselles et jeunes garçons abonnés à ce journal. Intitulé Orgueil et repentir, ce récit offre une très-intéressante étude de caractères. D'un côté, une jeune fille à l'humeur indomptable; une orgueilleuse enfant gâtée, d'un père trop débonnaire, et près d'elle pour gouverner cette difficile enfant une jeune femme douée d'admirables qualités de cœur et d'esprit. Dès la première page l'action commence, on est pris par l'intérêt. Le sommaire de ce numéro indique, en outre, un Courrier des enfants sur la lune rousse, et une pièce de vers dont le héros recevra une médaille d'honneur de la société d'Encouragement, le 25 mai, dans la séance solennelle. Puis l'origine du dicton : « un bienfait n'est jamais perdu », un amusant récit composé avec des noms de villes; la suite d'un article sur le tabac, et la fin de Chien et Chat, petite historiette. Combinaisons et problèmes de tous genres.

Abonnements, un an : 40 francs, chez M. Palmé, 76, rue des Saints-Pères. 15 cent. le numéro.

Toujours la même cause!

« Fédarce (commune de Villambain, par Patay (Loiret). » Depuis quatre ans, j'avais des douleurs d'estomac qui me venaient par de mauvaises digestions et qui me faisaient horriblement souffrir, surtout après le repas du soir, je ne dormais pas et il fallait que je sois une partie de la nuit debout, ce qui me faisait dépérir à vue d'œil. Depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses (1 fr. 50), je dors et mange très-bien, sans éprouver aucune douleur d'estomac. C'est par le journal que j'ai connu vos pilules, veuillez donc faire reproduire ma lettre, afin que ceux qui sont atteints de pareilles maladies puissent faire comme moi, c'est-à-dire en profiter. » J. COUDRAY.

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

dire, à son avis, qu'il devait défendre les propriétés de ses administrés, et les siennes aussi, bien entendu.

— Monsieur le maire, lui dit le lieutenant en portant la main à son képi, faites-moi, s'il vous plaît, donner de la viande et du pain pour mes hommes. Nous sommes pressés; faites vite, il faut que nous repartions pour rejoindre l'armée.

— Capitaine... commandant... colonel... balbutia M. Barberot, qui ne se connaissait guère en uniformes, je suis bien fâché... je regrette... le village est pauvre... c'est précisément demain qu'on cuit le pain... et il n'y a pas de bestiaux dans le pays... Enfin, nous n'avons rien à donner...

— C'est impossible ! s'écria le lieutenant. Vous ne me ferez pas croire qu'il n'y a rien à manger dans ce village. Mes hommes meurent de faim; ils n'ont pas mangé depuis vingt-quatre heures, et ils ont fait deux étapes en un jour.

M. le maire baissa la tête en écartant ses deux mains ouvertes, pour protester de son impuissance.

— On vous les payera, vos vivres ! reprit le lieutenant d'un ton méprisant. Je vous signerai un bon, et vous serez payé. Puisque vous ne voulez pas donner, vous vendrez peut-être le salut de mes hommes. Voyez-les; ils sont exténués; comment voulez-vous qu'ils marchent pour rejoindre le corps d'armée ? Et si nous rencontrons l'ennemi, com-

LECTEUR ! Si vous ne voulez pas être trompé en achetant les Pilules Suisses, exigez rigoureusement sur la boîte la croix blanche sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

COMPAGNIE DE RIO-TINTO

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 60,000 Obligations hypothécaires de 500 Francs (2<sup>e</sup> SÉRIE) Remboursable au pair en 33 ans Rapportant un intérêt annuel de 25 fr. nets de tout impôt PAYABLE PAR TRIMESTRE Les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre

Prix d'Emission : 475 fr. JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1884

Fr. 50 » En souscrivant	Fr. 50 »
75 » A la répartition (du 31 mai au 5 juin 1884)	75 »
125 » Du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet (moins le coupon de 6 fr. 25 échu le 1 <sup>er</sup> juillet)	118 75
125 » Du 1 <sup>er</sup> au 5 août 1884	125 »
100 » Du 1 <sup>er</sup> au 5 septembre 1884	100 »
Fr. 475 »	Fr. 468 75

L'intérêt de 25 francs par Obligation représente un revenu de 5.33 pour cent par an sans compter la prime de remboursement. Les Souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'escompter à 5 0/0 la totalité des versements ultérieurs.

La Souscription sera ouverte le Samedi 24 mai 1884 à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Au siège social, 54, rue de Provence, à Paris Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

La richesse des Mines de Rio-Tinto est universellement reconnue. Il a été distribué aux actionnaires :

En 1879, sur 228,000 act.	à raison de 12 50 par act.	2,812,500
— 1880, — 228,000 —	— 20 —	4,500,000
— 1881, — 228,000 —	— 55 —	12,540,000
— — — 100,000 act. n.	à raison de 20 —	2,000,000
— 1882, — 328,000 act.	à raison de 35 —	11,575,000
— 1883, — 328,000 —	— 55 —	18,040,000
Ensemble, en chiffres ronds, en 5 ans, QUARANTE MILLIONS de francs.		

On souscrit, à SAUMUR, sans frais, à l'agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue du Marché-Noir, 19.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE

NOUVELLE (1).

II

C'était après la bataille de Coulmiers. L'armée de Chanzy opérant sa retraite, poursuivie par l'ennemi, mais ne se laissant pas entamer : les hommes qu'elle laissait derrière elle n'étaient pas des fuyards; ils tombaient sur les routes, épuisés de fatigue, lorsque leurs pieds, meurtris et sanglants, ne pouvaient plus les porter. Et l'armée poursuivait son chemin, diminuée à chaque étape, comptant les jours par les batailles qu'il lui fallait livrer, héroïque toujours, et ne désespérant pas du salut de la patrie.

Un matin, à l'aube, une troupe de soldats, noirs, poudreux, mal chaussés, mais marchant fièrement, arriva en vue de Saint-Félix. A la vue des maisons que dorait le soleil levant, les visages s'éclairèrent d'un rayon de joie.

— Un village, mon lieutenant ! dit un vieux sergent à l'officier qui marchait en tête de la colonne, interrogeant une carte qu'il tenait dépliée. Un village ! ce n'est pas trop tôt, après une nuit dans les bois, et sans souper, encore !

ment voulez-vous qu'ils le battent ?

A ce mot, payer, M. Barberot dressa l'oreille; mais le bon de l'officier, réflexion faite, ne lui parut pas une garantie suffisante.

— Je vous dis que nous n'avons rien; pas vrai, les enfants ? ajouta-t-il en s'adressant à quelques paysans qui s'étaient approchés.

— Pour sûr, monsieur le maire !

M. Barberot attendait cette réponse; il savait bien à qui il s'adressait.

— Faut-il faire une perquisition, mon lieutenant ? dit le sergent à l'oreille de l'officier.

Le lieutenant était un de ces officiers de réserve que le malheur des temps avait mis à la tête de nos troupes : brave, dévoué, prêt à se faire tuer, il n'avait pas l'habitude des réquisitions, et n'était pas assez familier avec la rigueur des lois militaires pour prendre ce qui lui était refusé par l'autorité civile. Il secoua la tête. Pourtant il dit au maire :

— Et si je faisais fouiller les maisons, Monsieur ?

— Fouiller les maisons ! s'écria le maire, qui s'exaltait dans ses refus. Piller ! voler ! comme si vous étiez les ennemis ! Vous ne trouveriez rien d'ailleurs... Il fut interrompu par un paysan qui vint lui parler à l'oreille. Ce qu'il entendit le fit devenir blême, et il leva les bras au ciel.

— Ah ! mon Dieu ! pensa-t-il, s'ils se battent ici, que va devenir le village !

(A suivre.) M<sup>o</sup> J. COLOMB.



**A CÉDER**

Pour entrer de suite en jouissance,  
**Maison de Commerce**  
DE  
GRAINES ET CULTURES DE GRAINES  
Située aux Rosiers-sur-Loire.  
Chiffre d'affaires : 500,000 à 600,000 francs par an.  
Marchandises, Cultures, Matériel et Clientèle à l'estimation.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Trillon, Meunier et C<sup>ie</sup>, à Saumur, et, pour visiter, aux Rosiers, où un employé spécial sera à la disposition des intéressés. (382)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de la Chouette, n° 5.  
S'adresser à M. AUROYER, notaire, ou à M. GROSOURDY, à Fontevault.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Prêche, 4.  
Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Sise rue d'Orléans,  
D'posée pour le commerce ou maison bourgeoise.  
Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**MAISON**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
Rue Saint-Jean, n° 29.  
Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;  
Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.  
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

**A AFFERMER**

DE SUITE,  
**BEAU JARDIN**  
En plein rapport,  
Entouré de murs, très-bien arrosé, beau bassin, bâtiments d'habitation,  
Situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île-d'Orléans, sur le bord de la Loire. — Contenance : 11 ares environ.  
S'adresser, soit à M<sup>me</sup> GONTHIER, soit à M. BARBIN-MORICET. (339)

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UN BON CAFÉ**  
ET ÉPICERIE  
Situé à Saumur, au centre de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,  
BEAU ET VASTE  
**MAGASIN**  
Rue du Port-Cigogne.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT  
Ou pour la Saint-Jean  
**MAISON**  
Située rue Saint-Jean, n° 40,  
Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue de la Marine.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON**  
Grande-Rue, 23  
Actuellement occupée.  
S'adresser à M<sup>me</sup> Ollivier DE LALEU, ou à M. DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

**A CÉDER**

A ANGERS  
**CAFÉ - BILLARD**  
Chiffre d'affaires : 20,000 fr.  
Traiter : P. CHAILLOU, 31, rue du Mail, à Angers. (346)

**MAISON TARODE**  
**Épicerie Parisienne**

Rue d'Orléans, 33, Saumur.  
**RHUMS NATURELS**  
DE LA  
**COMPAGNIE DES ANTILLES**

Absolument purs, importés directement, d'une finesse et d'un parfum supérieurs, recommandés par les célébrités médicales.  
Rhum Martinique.... 3 50 la bout.  
Rhum Jamaïque.... 5 » la bout.

**CIDRE EXQUIS**

20 fr. ; pur jus, 35 fr.  
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

**BOURSE**

Opérations au comptant et à terme.  
Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement, à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
**UNE BONNE CALÈCHE**  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**Première Coupe**  
DE  
**PRAIRIES ARTIFICIELLES**  
S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

**A VENDRE**  
**Agencement de Magasin**

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.  
S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

**A L'ABEILLE**  
**Modes et Mercerie**  
**J. PÉRARE**

Rue Saint-Jean.  
ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

**ON DEMANDE un jeune homme marié, pour faire les vignes et les jardins, dans une propriété aux environs de Saumur.**

S'adresser au bureau du journal.

**UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme valet de chambre ou jardinier, et la femme, cuisinière, comme femme de chambre ou bonne d'enfants.**

S'adresser au bureau du journal.

**UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.**

S'adresser, 6, rue du Temple.

**ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.**

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

**M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.**

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.  
La maison se charge des RÉPARATIONS.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique, tonique et fortifiant, préparé par BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les coliques et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS de MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr. ; et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE** RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

**NÉURALGIES-MIGRAINES**

Soulagement immédiat et guérison assurée par les **PILULES au GELSEMIUM** du Docteur G. FOURNIER  
Prix de l'Étui : 3 francs  
Exiger sur chaque étui la signature  
DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris  
GROS : 22, Place de la Madeleine, PARIS

Saumur, imprimerie P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 32	78 25	Est	757 50	758 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	519
3 % amortissable	79 52	79 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1227 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	512 50	Est	359 50	359 50
3 % (nouveau)	79 25	79 10	Midi	1192 50	1192 50	1865, 4 %	523	523	Midi	369 50	370
4 1/2 %	107 25	107	Nord	1725	1727 50	1869, 3 %	404 50	405	Nord	373 75	372 50
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 35	Orléans	1293	1293 75	1871, 3 %	398 50	398 50	Orléans	368	368 25
Obligations du Trésor	511	511	Ouest	820	815	1875, 4 %	510	511	Ouest	368 50	368 50
Banque de France	5095	5100	Compagnie parisienne du Gaz	1452 50	1445	1876, 4 %	510	509	Paris-Lyon-Méditerranée	380	375
Société Générale	480	477 50	Canal de Suez	2080	2092 50		520	520	Paris-Bourbonnais	349	370
Comptoir d'escompte	940	945	C. gén. Transatlantique	505	503	Bons de liquid. Ville de Paris	444	444	Canal de Suez	570	570
Crédit Foncier	570	567 50				Obligations communales 1879	444	440 25			
Crédit Lyonnais	1317 50	1317 50				Obligat. foncières 1879 3 %	350	350			
Crédit mobilier	335	342 50				Obligat. foncières 1883 3 %					

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50		Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08
8	56	—	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08		Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16
1	25	—	soir,	Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24		Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28
3	32	—	express.												
7	15	—	omnibus.												
10	36	—	(s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Service	Notes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50			Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07
8	31	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41			Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19
9	37	—	express.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	8 51			Lernay	6 07	9 18	1 28
12	48	—	soir,	Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59			Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52
4	44	—	omnibus-mixte.	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16			Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)												
10	24	—	express-poste.												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.